

Strasbourg, le 8 décembre 2021

DGII/EUR(2021)13 REV

Stratégie d'Eurimages 2022-2026

*adoptée par le Comité de direction lors de sa 164^e réunion
(30 novembre – 8 décembre 2021)*

Mission

Notre mission est culturelle. Eurimages vise à favoriser la coproduction et la circulation de films de qualité indépendants, culturellement diversifiés et originaux. Eurimages encourage la coopération culturelle et économique par-delà les frontières, tout en prenant en compte l'égalité des genres, la diversité, l'inclusion et la protection de l'environnement.

Vision

Eurimages renforce la coopération dans le but de stimuler la production cinématographique et audiovisuelle de haute qualité comme un moyen important de promouvoir la cinématographie indépendante et les échanges culturels en Europe et au-delà, contribuant ainsi à des sociétés plus inclusives et pacifiques.

Valeurs fondamentales

- la liberté d'expression artistique
- le pluralisme
- une narration créative diversifiée
- la coopération et les échanges culturels
- l'égalité, la diversité et l'inclusion
- la transparence et la neutralité
- la protection de l'environnement

Lignes directrices de la politique d'Eurimages 2022 - 2026

1. Assurer un portefeuille diversifié de coproductions de qualité

- ✓ Soutenir une variété de projets de coproduction de la plus haute qualité possible, incluant les:
 - Animations,
 - Films pour enfants,
 - Documentaires,
 - Films de fiction, y compris les films de genre,
 - Formes hybrides,de tous niveaux budgétaires, allant d'œuvres destinées à des publics spécialisés de niche à des titres ambitieux destinés à un public plus large ;

- ✓ Prendre en considération la diversité géographique et la variété des talents cinématographiques ;
- ✓ Assurer une variété de profils dans les experts externes engagés par le Fonds ;
- ✓ Encourager l'innovation et l'émergence de nouveaux talents en valorisant les premiers et seconds films, les œuvres non conventionnelles et en soutenant les nouveaux producteurs.

2. Mettre l'accent sur le développement des publics et sur la circulation des projets soutenus

- ✓ Augmenter la synergie entre la coproduction et le soutien à la distribution ;
- ✓ Tenir compte de l'évolution des préférences du public en termes de contenu et de moyens d'y accéder ;
- ✓ Soutenir une variété de projets de la plus haute qualité possible, encourager ceux qui optimisent leur potentiel pour une diffusion la plus large possible et indépendamment du budget ;
- ✓ Mettre l'accent sur la distribution en salles mais rester ouvert à toute autre forme de présentation au public.

3. Avoir pour objectif l'égalité des genres, la diversité, l'inclusion et la durabilité dans toutes les activités du Fonds

- ✓ Assurer, dans la mesure du possible, l'égalité des genres, la diversité et l'inclusion dans le fonctionnement général du Fonds ;
- ✓ Poursuivre la mise en œuvre de la stratégie d'égalité des genres dans tous les domaines d'intervention du Fonds et, en particulier, répartir équitablement les financements entre les femmes et les hommes ;
- ✓ Mettre en œuvre une stratégie de diversité ;
- ✓ Etudier et mettre en œuvre, dans la mesure du possible, les moyens d'améliorer l'empreinte écologique du Fonds dans son fonctionnement et sensibiliser les candidats à un soutien et les bénéficiaires du Fonds à la production écologique.